Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260630-2026_06_50-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, AMBROIS, LE SEYEC, Monsieur BERVILLE, Madame LARVOR, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Marie-Pierre RAOULT ayant donné procuration à Daniel TRENDA.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 24 juin 2026.

Objet : Réfection du système de levage du barrage de l'étang du Château et décision modificative n°2/2026

Une convocation de la DREAL nous a été envoyée pour une inspection du barrage de l'étang du Château le 3 juillet 2026.

En amont de cette inspection, il a été proposé de remettre en état le système de levage (4 vannes) avec LH Metal de Guingamp pour 3 150 € HT, soit 3 780 € TTC (opération 10111, compte 21538).

Enfin, compte tenu de ces dépenses imprévues, les crédits budgétaires à l'opération 10111 « Travaux à l'étang » ne sont pas suffisants. C'est pourquoi, la décision modificative suivante est proposée :

Dépenses d'investissement					
Augmentation de crédits			Diminution de crédits		
Opération	Compte	Montant	Opération	Compte	Montant
10111	21538	10 000 €	10075	231	10 000 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE d'effectuer les travaux susdits,
- RETIENT le devis proposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis précité,
- APPROUVE la décision modificative n°2/2026 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 30 juin 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 03 août 2026
Certifié par M. le Maire.